RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601360-20260929-D2026_05_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONTENEUF
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES

L'an deux mil vingt-six, le 29 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yann YHUEL, maire.

Date de la convocation : 24/09/2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Votants : 15
Pouvoir : Yann GRANDVALLET pour M HUET

PRÉSENT(E)S : Yann YHUEL, Yolande CHEVAL, Yves ORHAN, Fabrice RACAPÉ, Emmanuelle CRESP, Patrick NARAT-VIALA, Yann JUHEL, Céline BLAIMONT, Daniel HUET, Laëtitia SOURGET, Sandrine MAINGUET, Sylvain HENRY, Margaux SCHMIDLIN, Danielle PLOUARD

EXCUSÉ(E)S : Yann GRANDVALLET,

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.
Patrick NARAT-VIALA a été nommé secrétaire de séance.
Delphine BÉCHARD, secrétaire auxiliaire.
La séance a été publique. Ouverture de la séance : 18 H 33

ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE — D2026-05-06

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-2 (pouvoirs de police générale), L. 2213-8 et L. 2213-9 (police des funérailles et des cimetières) ;

- **CONSIDÉRANT** qu'il convient de fixer les règles d'utilisation et de fonctionnement du cimetière communal pour garantir le respect dû aux morts et la sécurité publique ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement intérieur (Document transmis avec les convocations à l'ensemble des élus) présenté par M le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'approuver le règlement intérieur du cimetière communal tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement ainsi que tous les documents afférents.
- De préciser que ce règlement entrera en vigueur dès son affichage aux portes de la mairie et du cimetière et sa transmission aux services de l'État (contrôle de légalité).

Affiché en Mairie le :
Transmis en Préfecture le :
Certifié exécutoire
Pour extrait certifié conforme

Monteneuf, le 29/09/2026

Le Maire, Yann YHUEL

MAIRIE DE MONTENEUF 56 Morbihan

Secrétaire de séance
Conseiller municipal
Patrick NARAT-VIALA